Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 26 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six octobre à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt octobre deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :

BA Christophe	HAMELIN Jean-Paul	OLIVIERO Nathalie
CADIN Laurent	HUET Solvec	RAULT Thérèse
DREZEN-LAURGEAU Marielle	JAN Sabine	RAT Cédric
FRANÇAIS Nadège	LE MERCIER Pierrick	SWIADKIEWICZ Thomas
FRÉVILLE Jean-François	LEFFONDRÉ Isabelle	TARDIVEL Amandine
GLATRE Brigitte	LEMPEREUR Stéphanie	

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à SWIADKIEWICZ Thomas).

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 18

Secrétaire de séance : Jean-François FRÉVILLE

2026-10-03 : DÉSIGNATION D'UN ÉLU ET D'UN AGENT RÉFÉRENTS DU CNAS

5.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Monsieur Michel RICHARD, Maire, informe le Conseil municipal de la nécessité de désigner un élu et un agent qui seront les référents du Comité National d'Action Sociale (CNAS) au sein de la collectivité.

Ces référents auront pour mission de faciliter l'accès des agents municipaux aux prestations et services proposés par le CNAS, notamment en les informant sur les aides et avantages disponibles, en les accompagnant dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation de leur espace personnel, ainsi qu'en assurant le lien avec les interlocuteurs du CNAS.

Il est proposé de désigner :

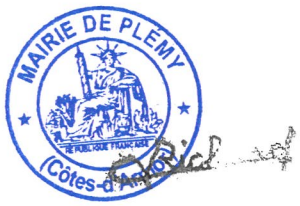
- **Sabine JAN**, en qualité de référente élue ;
- **Mélanie RIO**, en qualité de référente agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité, Sabine JAN élue, ne prend pas part au vote :

- la désignation de Sabine JAN en qualité de référente élue et de Mélanie RIO en qualité de référente agent auprès du CNAS.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20261110-2026_10_03-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception

en Préfecture le 7 novembre 2026
et de la publication le 7 novembre 2026
Le Maire, Michel RICHARD

